



Pomy, le 14 novembre 2016

MUNICIPALITÉ
de
POMY

Préavis municipal 2016 - 13

Budget de fonctionnement pour l'année 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 14 novembre 2016, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2017, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 21 novembre 2016.

Avec aux recettes Frs. 2'893'217.- et aux dépenses Frs. 2'775'969.-, ce budget 2017 se solde par un excédent de produits de Frs. 117'248.-.

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1% dans ce budget.
Nos emprunts actuels sont :

- Frs. 1'976'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,5 %
- Frs. 2'195'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,5 %

1. Administration.

La Municipalité a décidé d'appliquer la nouvelle grille salariale cantonale à l'ensemble de son personnel. L'augmentation salariale ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le financement de la part communale des écoles de musiques est compris dans le poste.

180. Transports publics.

La participation au bassin transport est stable. Sur chaque nouvelle dépense engagée par le canton dans les infrastructures de transport et l'amélioration des dessertes, les communes en financent le 30%. La part des voyageurs est d'environ 40%. La couche thématique transport

rapporte Frs. 251'636.-, une part importante est liée aux travaux de réfection du chemin du Moulinet, le plan financier prévoyait une participation de 65% soit Frs. 175'000.-.

2. Finances.

210. Impôts.

Le montant de Frs. 1'240'000.- d'impôts sur le revenu correspond à la prévision de l'ACI. Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise.

220. Finances.

Alimentation du fonds de péréquation 18.58 points d'impôts soit Frs. 390'887.-, ce montant correspond à la prévision de la fiche technique de l'ASFICO.

3. Domaines et bâtiments.

320. Forêts.

La gestion de nos forêts est faite sous forme d'un bail à ferme géré par le triage. Le financement se fait à l'ha soit Frs. 162.-/ha. Les frais d'entretien et les ventes de bois n'apparaissent plus en tant que tels. Seules les mises de bois aux particuliers restent dans ce poste. Le montant couches thématiques de Frs. 26'747.- provient de la péréquation intercommunale également indiqué sur la fiche technique de l'ASFICO.

352. Grande salle.

Seuls restent les intérêts du solde de la dette. Les travaux du nouveau projet seront passés dans le bilan.

353. Ancien collège.

Des locations pour un montant de Frs. 71'600.-.

359. Nouveau collège.

La totalité des charges, moins les vacations municipales, soit Frs. 158'140.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'ASIYE.

4. Travaux.

420. Service urbanisme.

Les frais d'élaboration du PPA (plan partiel d'affectation) de Longemale sont activés au bilan et refacturés au futur constructeur. Une rallonge de Frs. 20'000.- est budgétée pour permettre la finalisation de notre PGA.

430. Routes.

314.04. Nouvelle signalisation suite à de nouvelles normes routières est comprise dans ce montant.

450. Ordures ménagères et décharge.

314.00. Légère augmentation liée au broyage des branches pour un meilleur compostage.

460. Réseau d'égouts et épuration.

434.01. Ici apparaît le montant estimé de la taxe EU.

5. Instruction publique et cultes.

352.00. Selon budget de l'ASIYE. La croissance de ce poste est de Frs. 103'249.- par rapport aux comptes 2015 soit de 30,7%.

6. Police.

600. Administration.

351. Réforme policière Frs. 28'231.- selon la prévision du canton correspond à 1.35 d'impôts.

352. Police NV, 2 points d'impôts.

650. Défense contre l'incendie.

352. Régionalisation de la défense contre l'incendie Frs. 29'700.- soit Frs. 40.67 par habitant.

7. Sécurité sociale.

710. Service social communal et intercommunal.

352.05. Le montant de Frs. 120'000.- correspond au coût de la mise en place de la LAJE dans notre commune.

720. Prévoyance sociale cantonale.

351. Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de Frs. 377'155.- soit 15.52 points d'impôts plus la rétrocession de la moitié de nos recettes conjoncturelles soit Frs. 50'689.-.

365. Contribution à l'AVASAD & aux hôpitaux, 730 habitants à Frs. 99.- = Frs. 72'000.-.

8. Services industriels.

810. Service des eaux.

Pour 2017, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à Frs. 1.90 par m3.

Ce poste est équilibré avec une attribution de Frs. 33'000.- au fonds de réserves affectées.

318.00. Un montant de Frs 10'000.- est prévu pour la mise en place de l'autocontrôle de l'eau.

314.00. Il est prévu une mise aux nouvelles normes de notre réservoir.

Conclusions

La capacité d'autofinancement de ce budget reste positive à hauteur de Frs. 354'573.-. Nous constatons une forte augmentation des frais scolaires.

Les investissements futurs de l'ordre de plus de Frs. 24'000'000.- de l'ASIYE pour un nouveau collège et une nouvelle salle de gym VD 6 (2x16 m par 28 m) présage une grosse augmentation des charges scolaires pour Pomy.

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs avec ce préavis municipal sur le budget 2017, tous nos amortissements obligatoires sont couverts est le budget reste bénéficiaire grâce à la rétrocession de la couche thématique transport liée à la réfection du chemin du Moulinet.

Conclusions

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Vu le préavis n° 2016 - 13 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- D'approuver le budget 2017 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Yves Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2016.